

## **Canada and the United States Propose to Recognize Certain European Countries As Free From Citrus and Asian Longhorned Beetles**

In response to a request from the European Commission, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) and the United States Department of Agriculture – Animal and Plant Health Inspection Service (USDA-APHIS) are proposing to recognize 22 European Union (EU) Member States as free from citrus longhorned beetle (CLHB) and Asian longhorned beetle (ALHB). Under this proposal, the CFIA and APHIS would only recognize those EU Member States that are free from both pests or that eradicated an infestation 3 or more years ago. The EU Member States of Austria, Croatia, Finland, France, Germany, and Italy remain on the list of countries where CLB and/or ALB are present.

As part of our continued effort to work with the US to align our import requirements, host plants with a stem or root collar diameter greater than 10 mm (0.4 inches) will be admissible from the 22 EU Member States that are considered free from CLB and ALB when this change comes into force.

The CFIA will be issuing a World Trade Organization (WTO) notice with a 60 day comment period when a joint implementation date has been determined. Current requirements remain in place. CFIA's [Automated Import Reference System](#) (AIRS) remains the source for current import requirements.

For more information please contact [cfia.horticulture.acia@canada.ca](mailto:cfia.horticulture.acia@canada.ca).

## **Le Canada et les États-Unis proposent de reconnaître certains pays de l'Union européenne comme étant exempts du longicorne des agrumes et du longicorne asiatique.**

En réponse à une requête de la Commission européenne, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et l'Animal and Plant Health Inspection Service (APHIS) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) proposent de reconnaître 22 états membres de l'Union européenne (UE) comme étant exempts du longicorne des agrumes et du longicorne asiatique. Sous cette proposition, l'ACIA et l'APHIS reconnaîtraient seulement les états membres de l'UE étant exempts des deux parasites ou ayant éradiqué une infestation il y a plus de 3 ans. Les états membres de l'UE de l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, la Finlande, la France et l'Italie demeureront sur la liste de pays où le longicorne des agrumes et/ou le longicorne asiatique est présent.

Dans le cadre de nos efforts continus pour travailler avec les États-Unis pour aligner nos exigences d'importation, les plantes hôtes avec une tige ou un collet racinaire de plus de 10 mm (0.4 pouces) seront admissibles en provenance des 22 états membres de l'UE considérés comme étant exempts du longicorne des agrumes et du longicorne asiatique lorsque les changements seront en vigueur.

L'ACIA émettra bientôt un avis à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) avec une période de commentaires de 60 jours lorsqu'une date commune de mise en œuvre sera déterminée. Les exigences courantes demeurent en place. Le [Système automatisé de référence à l'importation](#) (SARI) de l'ACIA demeure la source d'information courante pour les exigences d'importation.

Pour plus d'information veuillez contacter [cfia.horticulture.acia@canada.ca](mailto:cfia.horticulture.acia@canada.ca).